



Assurance vie non distribuée

Par **Cel95**, le **14/05/2020** à **10:50**

Bonjour.

mon oncle est décédé en novembre dernier. Celui ci nous a laissé de nombreuses assurances vie.

Concernant les closes bénéficiaires il est noté "neveux et nièces"

je suis la petite nièce. Mon oncle a rédigé un testament olographe stipulant les noms de chaque bénéficiaires de ses assurances vie.

mon nom y est inscrit (il a souhaité me nommer à la place de mon père pour des raisons familiales) mon père n'y est pas inscrit.

les assureurs ne veulent pas me donner l'argent sous prétexte qu'il est le neveu direct dans le livret de famille. Ils ne veulent pas se fier au testament olographe qui est très clair et qui comporte tous les détails à sa bonne rédaction,

Que puis je faire ?

Par **youris**, le **14/05/2020** à **11:31**

bonjour,

l'assurance doit respecter les bénéficiaires mentionnés sur le contrat d'assurance-vie.

si la clause bénéficiaire mentionne exclusivement les neveux et nièces, l'assurance doit respecter cette clause et non une disposition différente d'un testament.

si vous êtes seulement une petite nièce, vous n'êtes pas bénéficiaire de ces assurances-vies.

votre oncle aurait dû faire modifier dans les contrats les bénéficiaires de ses assurances-vies.

salutations

Par **Visiteur**, le **14/05/2020** à **11:52**

Bonjour

Pour être valable, le testament aurait dû préciser que les disposition qu'il contient annulent et remplacent celles prises précédemment dans le cadre des assurances-vie.